



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Agences en douane

Question écrite n° 5830

Texte de la question

M Jean-Pierre Balduyck attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur la situation de la profession des transitaires en douane a l'horizon du Marche unique europeen de 1993. L'ouverture des frontieres entre les pays de la Communaute economique europeenne conduira logiquement a une reduction de l'activite douaniere pour les echanges intracommunautaires exercee par les transitaires. Mais la suppression des barrieres douanieres au sein de la CEE ne signifie pas la suppression de toutes les operations du dedouanement (notamment en ce qui concerne les echanges extracommunautaires). La reconversion de l'activite et des personnels transitaires autour des trafics internationaux est necessaire et doit etre anticipee des aujourd'hui : dans la region Nord - Pas-de-Calais, par exemple, cette reconversion concerne quelque 3 000 salaries. Une concertation approfondie avec l'administration des douanes apparait dans cette perspective necessaire et souhaitable. Il lui demande donc de preciser les orientations du Gouvernement concernant cet enjeu important.

Texte de la réponse

Reponse. - Les commissionnaires en douane agrees font profession d'accomplir pour autrui les formalites douanieres necessaires a l'importation ou a l'exportation des marchandises. Cette activite demeurera inchangee dans les echanges avec les pays qui n'appartiennent pas a la Communaute economique europeenne. En ce qui concerne les echanges intra-communautaires, les formalites douanieres ne pourront etre supprimees qu'apres l'achevement du marche unique europeen, c'est-a-dire apres l'harmonisation des legislations des Etats membres dans un nombre extremement varie de domaines complexes : fiscalite, normes, sante publique, securite, etc. Outre leur activite de professionnels du dedouanement, de nombreuses agences en douane sont egalement engagees dans le transport ou dans des activites auxiliaires de transport. Il leur appartient de poursuivre resoluement cette politique de diversification de leurs activites. Pour sa part, le Gouvernement est pret a mettre en place, avec la profession des transitaires en douane, une concertation approfondie des que les conditions et le calendrier de mise en oeuvre du grand marche interieur auront ete precises.

Données clés

Auteur : [M. Balduyck Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5830

Rubrique : Douanes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3374